Interpellation

Objet : Extinction de l'éclairage public entre 00 h 30 et 5 h 00 – prise en compte du sentiment d'insécurité d'une partie de la population

Madame La Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

La question de l'extinction de l'éclairage public dans notre village entre 00 h 30 et 5 h 00 n'est pas nouvelle.

Elle a déjà été abordée au sein de notre commune à plusieurs reprises par deux interpellations et un sondage a même été réalisé auprès de la population.

Pourtant, malgré ces discussions, nous souhaitons revenir sur ce sujet, car nous restons persuadés qu'une partie de nos citoyennes et citoyens ne se sentent pas à l'aise face à cette extinction totale de l'éclairage public durant la nuit.

Nous sommes conscients que cette mesure répond à des préoccupations légitimes, notamment en matière d'économie d'énergie, de coûts et de protection de l'environnement. Ces aspects doivent naturellement être pris en considération.

Cependant, il nous paraît tout aussi important de ne pas négliger le sentiment d'insécurité ressenti par certaines personnes lorsqu'elles doivent se déplacer dans nos villages dans l'obscurité complète.

Nous pensons notamment aux personnes actives qui quittent leur domicile très tôt le matin ou qui rentrent tard le soir, particulièrement durant la période d'octobre à mars, lorsque les nuits sont longues et que les conditions de visibilité peuvent être difficiles.

Au-delà du simple inconfort, cette obscurité totale peut susciter des craintes liées aux déplacements à pied, au risque de chute ou d'accident, mais également à la sécurité des personnes et des biens. Le fait de ne plus avoir aucun éclairage dans les rues renforce le sentiment de vulnérabilité de certains habitants.

Nous tenons à préciser que notre intervention ne vise pas à remettre en question les résultats du sondage réalisé précédemment. Toutefois, nous nous interrogeons sur la manière dont les préoccupations des personnes qui ne se sentent pas en sécurité ont été prises en compte et sur la possibilité de leur apporter une réponse.

Nous sommes convaincus que ces inquiétudes ne doivent pas être écartées au seul motif qu'elles ne seraient exprimées que par une minorité. Même si leur nombre exact reste à déterminer, ces personnes font partie intégrante de notre population et leurs préoccupations méritent d'être entendues.

Aujourd'hui, nous avons un nouveau Conseil communal et une nouvelle Municipalité. Il nous semble donc légitime de demander si une réflexion complémentaire pourrait

être menée sur cette question, avec la volonté de rechercher un compromis entre les économies d'énergie, la protection de l'environnement et le sentiment de sécurité de la population.

Dans ce contexte, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité est-elle consciente que l'extinction complète de l'éclairage public suscite encore un sentiment d'insécurité chez une partie de la population, notamment parmi les personnes actives qui se déplacent tôt le matin ou tard le soir ?
2. Serait-elle disposée à réexaminer cette problématique, malgré les discussions et le sondage déjà réalisés, afin de tenir compte des préoccupations qui persistent ?
3. Des solutions alternatives pourraient-elles être étudiées, telles qu'un éclairage réduit durant la nuit, une extinction plus tardive ou un rallumage plus précoce, notamment pendant la période hivernale ?
4. La Municipalité pourrait-elle envisager des mesures ciblées dans les secteurs où les déplacements nocturnes ou le sentiment d'insécurité le justifient ?
5. Enfin, quelles mesures concrètes la Municipalité serait-elle prête à envisager afin de rassurer les citoyennes et citoyens concernés, tout en maintenant les objectifs d'économie d'énergie et de protection de l'environnement ?

Par cette interpellation, nous souhaitons avant tout que les préoccupations de ces habitants puissent être entendues et qu'une réflexion constructive soit engagée.

Il ne s'agit pas de nier les avantages de l'extinction de l'éclairage public, mais de reconnaître que le sentiment de sécurité est également un élément important de la qualité de vie dans nos villages.

Nous souhaitons donc savoir si notre nouvelle Municipalité est prête à étudier des solutions permettant de mieux répondre aux inquiétudes de cette partie de la population.

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses et pour l'attention qu'elle portera à cette question.

C. Gademann